



# Communiqué de presse spécialisé

Date 06.07.2021

---

## Rapport sur la protection des animaux 2021

**Réunis au sein du Service vétérinaire suisse, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) et les services vétérinaires cantonaux s'engagent en faveur d'une protection des animaux efficace et conforme à la législation au sein de la Confédération. De nombreux projets sont en cours pour maintenir et continuer à améliorer le niveau de bien-être animal en Suisse.**

Le rapport sur la protection des animaux 2021 témoigne de la sensibilité accrue de la population à cette thématique et de la mission de l'OSAV, lequel doit continuer de s'engager pour que les animaux soient détenus conformément à leurs besoins et qu'ils soient traités avec ménagement. Le rapport s'articule autour de cinq axes thématiques, choisis parmi ceux qui ont occupé l'OSAV au cours des deux dernières années.

### **Contrôler les innovations au regard du bien-être des animaux de rente**

L'augmentation de la taille des portées induite par l'élevage a-t-elle une incidence sur les pertes de porcelets à la naissance ? Comment bien placer les igloos pour veaux ? L'OSAV suit les évolutions de la détention d'animaux dans le domaine agricole. Il étudie l'incidence des innovations sur le bien-être animal et cherche à déterminer si les dispositions de la législation sur la protection des animaux doivent être précisées.

### **Améliorer la protection des animaux lors de leur abattage**

Il convient d'épargner autant que possible souffrances et douleurs aux animaux lors de l'abattage. En 2018 et 2019, l'OSAV a fait inspecter environ un abattoir sur dix. Ces contrôles ont débouché sur une série de mesures visant à ménager le plus possible les animaux lors du processus d'abattage.

### **Écorner sans douleur les chevreaux**

Pour qu'il soit indolore, l'écornage des chevreaux nécessite une anesthésie générale, pratique qui n'est pas sans risque. Comment la recherche appliquée et la lutte contre le trafic illicite d'une drogue récréative ont conduit à la réglementation actuelle.

### **Les animaux doivent être mis à mort sans douleurs ni anxiété – une évidence ?**

Le dioxyde de carbone est utilisé dans le monde entier pour étourdir et mettre à mort des animaux. Mais cette méthode est controversée au regard du bien-être animal. L'OSAV encourage la recherche de solutions de rechange.

### **Mieux protéger les animaux d'expérience grâce à l'application numérique « animex-ch »**

Toute expérience sur les animaux est soumise à autorisation. Il s'agit de déterminer si le bénéfice attendu pour la société est plus important que les contraintes infligées aux animaux. Le nouveau système informatique « animex-ch » soutient les chercheurs et les autorités dans le cadre de la procédure d'autorisation et renforce la protection des animaux contre des souffrances inutiles.

[Rapport sur la protection des animaux 2021](#)

**Informations complémentaires :**

Office fédéral de la sécurité alimentaire et  
des affaires vétérinaires (OSAV)  
Service médias  
Tél. 058 463 78 98  
[media@blv.admin.ch](mailto:media@blv.admin.ch)

**Département responsable :**

Département fédéral de l'intérieur DFI